

Vidéo orienté sur terrain privé

Par **sowilo_60**, le **19/02/2019** à **10:27**

Bonjour,

Mon voisin à installé une caméra de vido surveillance dirigé sur ma propriété, lui ayant demandé de la retirer, cette personne étant complètement histérique impossible de dialoguer, en plus il enregistre et film toutes nos conversations et me menace de les diffuser sur le net.

Que puis je faire? j'aimerais porter plainte mais je sqais d'avance qu'a la gendarmerie ils ne bougerons absolument pas ..

Cordialement

Sowilo

Par **grenouille**, le **19/02/2019** à **10:30**

Bonjour,

si vous le savez par avance... alors que vous dire ? Par contre comment peut il enregistrer vos conversations ? Vous passez votre vie dehors ?

Par **sowilo_60**, le **19/02/2019** à **11:19**

Bonjour,

j'habite un petit village, différente plaintes du même " genre " ont été déposé, par d'autres personnes, donc je sais ...

J'ai une grande propriété à la campagne, et Oui, je passe mes journées dehors je jardine ou me repose, ce jeune homme passe devant mon grillage et me film ou enregistre toutes les conversations, lorsque je lui demande de ne pas m'enregistrer ou de me filmer, il me répond très grossièrement qu'il n'en à rien à faire , entre autres choses .. et me menace de diffuser le tout sur inter net, je n'ai rien à me reprocher sur mes paroles mais connaissant ses grandes connaissances en informatiques je crains qu'il fasse des montages. Ce jeune homme n'a pa de vie sociale il a enménagé il y a trois et ne travail pas, il m'a dit m'observer toute la journée;

je suis " une vieille dame de 63 ans " mais quand même j'estime avoir droit à mon intimité

Par **grenouille**, le **19/02/2019 à 14:08**

Ecrivez au procureur de la république alors ? Et ce n'est pas une boutade ! ni une méchanceté ! ni... je ne sais ? un simple conseil ! et méfiez vous des apparences ! Certaines grenouilles se transforment... en Prince charmant ! 😊

Par **sowilo_60**, le **19/02/2019 à 14:56**

... En faite vous ne savez pas grand chose et dans ce cas " on se tais ! "

quel conseil m'avez vous donnez ?...AUCUN

Vous m'avez écrits : _" si vous savez par avance...alors que vous dire ? et vous avez ajoutez

_ " Par contre comment peut il enregistrer vos conversations ? Vous passez vos journée dehors ?"

...et OUI !!!!... je sais que la gendarmerie refuse de prendre " se genre " de plainte; au lieu D'IRONISER , il aurait été plus utile de me donner un bon conseil ou de m'indiquer quel étaient mes droits; et pour vous répondre cette personne passe devant ma cloture, il me film & enregistre tout avec son téléphonne en plus d'avoir fixé une caméra vidéo en sous toi de sa maison, cette caméra est orienté directement sur ma propriété

Alors répondez correctement aux personnes sinon abstenez vous de faire des commentaires si vous ne savez pas répondre aux questions posez

Par **pragma**, le **19/02/2019 à 21:19**

Bonsoir,

Vous avez la loi pour vous, il est interdit de filmer chez un tiers comme sur la voie publique, les seuls pouvant obtenir cette autorisation sont les banques et les sites de l'état ou à risques...etc.

Demander à votre gendarmerie si une demande d'autorisation a été faite par votre voisin(cela m'étonnerai) eux seul sont habilités à le faire. Etes vous sur que votre domicile est filmé?.....

Si tel est le cas; les autorités demanderont à ce voisin de démonter son installation et il risque même une forte amende.

Vous pouvez vous renseigner auprès de votre préfecture et sans résultat, prendre un avocat.

Par **janus2fr**, le **20/02/2019 à 07:33**

[quote]

en plus d'avoir fixé une caméra vidéo en sous toi de sa maison

Vous avez la loi pour vous, il est interdit de filmer chez un tiers

[/quote]

Bonjour,

Pour l'instant, seule la présence d'une camera est relevée. Cela ne signifie pas obligatoirement que cette camera est fonctionnelle. Il faudra le démontrer, et tant que des images ne sont pas diffusées, pas facile...

Par **janus2fr**, le **20/02/2019** à **07:36**

[quote]

... En faite vous ne savez pas grand chose et dans ce cas " on se tais ! "[/quote]

Bonjour,

Merci de rester correcte sur ce forum avec les participants !

D'autant que grenouille vous a fourni une information contrairement à ce que vous dites :

[quote]

Ecrivez au procureur de la république alors[/quote]

Si les gendarmes refusent votre plainte, déposez la directement auprès du procureur de la république par recommandé AR...

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11469>

Par **grenouille**, le **20/02/2019** à **09:21**

Show9, pour l'instant la diffusion sur le net est une menace... donc en principe pas de traces ?
Et il n'est pas facile de trouver ce genre d'images quand on n'est pas adepte du net.